



SNUipp/FSU 31

2011-2012

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp FSU- 52 rue Jacques Babinet - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Etablissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel (2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 62,5% 75%

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation : Mode de paiement (2) :

(1) entourer la bonne mention **un chèque :** CCP – autre :

(2) Cocher **paiement fractionné** (3 chèques).....

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une **prélèvement automatique** (2) (3) 2 fois

demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet) 3 fois

5 fois

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date : Signature

Montant des cotisations 2011 / 2012

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl : +5 €	5 à 9 cl : +9 €	10 cl et plus : +12 €
	SEGPA : +15 €		EREA : +35 €

Retraité	Moins de 686 € : 76 €	de 686€ à 914 € : 80 €	De 914€ à 1143€ : 90 €
	de 1143€ à 1372€ : 107 €	de 1372€ à 1700 : 124 €	Plus de 1700 : 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) minimum 76 €	Disponibilité Congé parental	76 €
Congé formation	85% de la cotisation		
IMF	auprès IEN : + 12 €	IUFM : + 8 €	
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	80 €		
Assist. Educ - AVS	31 €		

Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %.
Pour une cotisation de 150 € vous bénéficierez d'une déduction de 99 €



Ecole & syndicat



N° 6
20 janvier 2012

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 19/01/2012

S&' ipp() S'
* a te(+aronne)

flash 31
Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

« Ne serait-il pas plus simple de dissoudre le peuple et d'en élire un autre ? » - Bertolt Brecht

RENTREE 2012 : moyens RASED dévastés, remplacements torpillés, scolarisation des moins de trois ans asphyxiée et formation professionnelle liq idée, a ! mentation d nom" re d#sves par classe%

Il y a la réalité...

Et ce qu'en dit le Recteur dans la presse...

A l'entendre, tout irait pour le mieux ! Jugez-en ?

1093 élèves en plus et 42 postes en moins pour le département. Pour afficher 44 classes ouvertes, il fermera 86 postes. Scrupuleux exécutant des orientations gouvernementales, il fait le choix d'attaquer les RASED et les moyens de brigades formation ! Comme si ces collègues n'étaient pas indispensables à l'aide aux élèves, aux équipes, à la qualité de l'Ecole. Avec « un RASED par circo », c'est la capacité de ceux-ci – déjà grandement remise en cause depuis 2008 – à mener leur mission de prévention et de prise en charge des élèves qui sera détruite. Or, le nombre d'élèves par classe va également augmenter et les difficultés des élèves et de leurs enseignants s'accroîtront...

Mobilisation générale pour une école de la réussite de tous !

Le SNUipp-FSU a entamé des démarches unitaires et appellera à la grève entre le 27 janvier (CTS) et le 6 février (CDEN). Nous appelons également avec le Collectif Sauvons l'Ecole à une semaine de « nuits des écoles » contre une politique qui « nuit gravement à l'Ecole » entre le 30 et le 3 février, et à manifester le samedi 4 février dans les rues de Toulouse avec les parents d'élèves.

Réunion pour la défense de l'école publique mercredi 24 janvier de 20 h 5 26h salle d Sénéchal R e de Rém sat - o lo se

A l'initiative du Collectif 31 Sauvons l'Ecole et du Comité de Défense de l'Education Nationale de Haute-Garonne

« Inégalités scolaires - inégalités territoriales : quelle Ecole Publique pour tous ? »

Table ronde, Interventions des partis politiques, Débat avec la salle.

A l'heure où les suppressions de postes et de moyens, les réformes destructrices, continuent de s'accumuler, cette réunion participe de la mobilisation indispensable pour défendre l'Ecole Publique....

Nouveau : le site de la FSU 31 :

<http://sd31.fsu.fr>, vous trouverez un 8 pages pour comprendre la crise, le point sur les mobilisations...

& its des écoles
D 60 /anvier a 6 février
A to r d film s r les RASED
o a tres pport% ontacte0(
no s%

arte scolaire :
r! ence :
- S 2. /anvier
Remplisse0
#enq 1te pa! e 2

7 promotions:
, A7D promotion 6 février%
Renvoye0 vos fiches

Cette CAPD a lieu alors que le ministère a du repousser son projet de réforme de l'évaluation.

Ce rétropédalage doit nous encourager à poursuivre la mobilisation.

Sans la grève, la pétition signée par 70 000 collègues, ce recul n'aurait pas eu lieu. Mais soyons clairs le SNUipp qui a joué un grand rôle ne négociera pas sur la base du texte actuel dont nous demandons toujours le retrait.

SOMMAIRE

Pages 2 et 3 : Compte rendu de la CAPD	Page 6 : Revalorisation ?
Page 4 : Départ en stage formation continue	Page 6 : Budget
Page 5 : Délais de carence	Page 8 : Bulletin d'adhésion
	Page 9 à 12 : spécial évaluation des enseignants

, arte scolaire : d3res et dé/5 le S&' ipp) S' a déposé n préavis de ! r\$ve d 1. /anvier a 8 février 9' n plan d#action nitaire se constr it%

Le ministère demande à l'Académie de Toulouse de rendre 227 postes soit le double de l'an dernier, pour une croissance démographique de 892 élèves, soit plus que l'an passé (310). Nous en sommes maintenant aux mesures départementales.

Sur la Haute Garonne : 1093 élèves en plus et 42 postes en moins !

Le département attend 1093 élèves supplémentaires dans le 1er degré. Le Recteur veut afficher des ouvertures de classes. Sachant que la Haute Garonne devrait rendre 42 postes tout en ouvrant 44 classes cela veut dire que **86 postes vont être fermés par l'administration !**

Dans la mire de l'administration, tous les postes qui ne sont pas directement devant une classe (surtout RASED, mais aussi remplaçants, maître supplémentaire de l'éducation prioritaire, conseillers etc.).

Non seulement les effectifs dans les classes vont continuer à se situer à un niveau très élevé mais en plus les enseignants seront de plus en plus seuls, générant souffrance au travail et fragilisation des élèves en difficultés.

Nous devons nous mobiliser contre cette carte scolaire destructrice

Pour le SNUipp-FSU, à travers ces postes c'est toute l'école publique et ses usagers qui sont attaqués. Nous appelons les collègues à agir pour refuser ces mesures autour des instances départementales de carte scolaire (CTS le 27 janvier et CDEN le 3 février).

Dans l'immédiat, nous vous invitons à informer les parents d'élèves. Le SNUipp FSU se tient à votre disposition pour vous aider à animer des réunions avec les collègues sur les secteurs ou avec collègues et parents d'élèves sur les écoles durant la semaine du 30 janvier. Pensez à contacter les parents FCPE, à faire connaître vos initiatives à la presse locale.

Nous vous appelons à faire remonter à la section toutes les situations d'ouvertures et fermetures sur les écoles.

: e ; isaito no vea est arrivé

Le mémento administratif très complet édité par le SNUipp a été remanié et complété en fonction de tous les textes récents.

Il est disponible à la section départementale. Il peut être expédié.

Tarif adhérent SNUipp : 25 euros + 4,20 de frais de port éventuel

Tarif non adhérent : 33 euros + 4,20 de frais de port éventuel



7restation d'acc eil d /e ne Enfant <A=E>

**Conditions d'obtention, montants...
Toutes les mises à jour au 1er janvier
2012 sur le site du SNUipp FSU 31**

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) comprend :
Une prime à la naissance ou adoption ;
Une allocation de base ;
Un complément de libre choix mode de garde ;
Un complément de libre choix d'activité.
Ces prestations sont liées à conditions de ressources.

7restations familiales : ta x et montants act alisés

Vous trouverez sur notre site, les taux actualisés et valables jusqu'au 31 décembre 2012 de toutes les prestations familiales

AAA : ? and l# @7 dilapide le Atrésor national B%

En 2007, à l'arrivée de N. Sarkozy, l'endettement de la France s'élevait à 900 milliards, soit 65 % du PIB. En 2012, l'endettement prévu est de 1 600 milliards d'euros.

Si la crise financière est passée par là, la Cour des comptes a déjà donné la lecture qu'il fallait faire de ces chiffres : la crise, argument avancé inlassablement par le gouvernement, n'est responsable qu'à hauteur d'un tiers de cette dérive financière. Tout le reste est issu des choix politiques faits par le gouvernement Sarkozy, en particulier en matière fiscale.

Le député UMP Gilles Carrez rapporteur du budget, donne le chiffre de 100 milliards par ans de manque à gagner au titre des exonérations et allègements fiscaux. Les politiques d'austérité mise en œuvre partent du principe que la crise est une crise de la dépense. Or, il s'agit d'un problème de recette. La réduction de l'emploi public et les attaques sur les salaires n'auront comme effet que de renforcer les tendances à la récession et à protéger les banquiers et autres responsables de la crise.

: comment ! érer la pén rie

- Nous interpellons l'administration sur des situations de remplacements d'AVS par des ZIL ou BD.
Réponse de l'administration : le remplacement d'AVS ne doit pas être délégué.

- Les représentants SNUipp et FO demandent la priorité de remplacement sur la circonscription de rattachement. L'administration nous répond qu'elle fonctionne par circonscription. %n & épuise ' le potentiel disponible sur une circonscription avant d'aller c(ercer ailleurs. %n ne peut remplacer un ZIL absent sur ARIA.) ar contre on peut remplacer un BD par un ZIL. Des départements vont tester le distancier. * ne #uestion demeure sur prise en compte école ou limite commune. L'administration concède #ue des appels sur é#uipes

, ompte(rend de la RG remplaDantsEmplacements d 60 novem"re 2011

Cette réunion a rassemblé une majorité de collègues, ZIL et BD, des collèges et des écoles.

Après une introduction sur les évolutions et difficultés actuelles concernant les remplacements et la situation des collèges, le point sur les suppressions de postes prévues en ce domaine. 3444 au plan national/ à la rentrée 34530 les risques d'utilisation des personnels précaires sur ces missions. situation de)aris notamment/ la discussion a été lar, ement ouverte. Les remontées ont été nombreuses.

ARIA et nouvelle , estion des ZIL

La problématique est différente selon #ue l'on dépend d'une circonscription (ors -oulouse ou de la cellule de remplacement de l'IA.

Sur 'oulouse (

- perte de lien avec le terrain : envo7és indifféremment sur leur circonscription de rattachement ou sur une autre/ les collègues ZIL se retrouvent sur des écoles inconnues/
- perte de temps : passé à rec(ercer les écoles inconnues/ ou dont l'adresse est erronée
- suppression des remplacements pour les équipes éducatives/
- suppression des journées & aide à la direction ' sur les petites écoles sans temps de dé(arch, e institutionnel
- sortie de la circonscription alors #ue des collègues restent non remplacés dans la circonscription, ine
- perte de contact avec l'IA et l'équipe de circonscription de rattachement
- remplacement d'AVS !
- remplacements sur : journée/ (ors circonscription d'origine, ine/ sur des écoles très éloignées,
- éparpillement
- des ZIL en remplacement (ors de leur école de rattachement ont été & sortis ' du remplacement en cours et rapatriés sur leur école de rattachement pour 7 effectuer une suppléance.)erte de l'IA ! ! R. ; globalement/ sont relevées une perte d'efficacité. arrivée

éducatives pourraient être pris en compte de manière conventionnelle.

- Les représentants SNUipp rappellent l'intérêt de préserver la spécificité des ZIL et des BD. Ils ont remonter le bilan beaucoup moins né, atis sur les circonscriptions (ors -oulouse , érées comme antérieurement.

- Les représentants SNUipp demandent l'accès à des formations notamment de circo\$ pour les %L. Ils prennent l'"emple des tableaux" blancs interactifs. - BI/. Administration : on va re, arder pour cela/ notamment sur - BI.

- Les représentants SNUipp signalent l'envoi de ZIL (ors circonscription sur une école le matin et sur une autre très distante l'après-midi.

tardive/ mise en train ralentie par méconnaissance du terrain/ un sentiment de frustration. ne plus rendre service au" collèges, ues et au" élèves pour les équipes éducatives par l'"emple/ et d'injustice/ car les collègues, ues n'ont pas été informés avant le mouvement de ces modifications. 8n\$in/ \$ort ressenti par rapport à une dépersonnalisation de la fonction.

)ors 'oulouse %L et * D\$

Les situations sont aussi variées #u'il 7 a de circonscriptions différentes.

Certains sont envo7és sur des remplacements en équipes éducatives/ d'autres non.

- oute\$ois/ la , estion restant dévolue à c(a#ue circo/ le ressenti n'est pas aussi né, atis #ue sur -oulouse.

De mani re plus générale

!elon les circonscriptions/ les 189 priorisent les remplacements en élémentaire ou en maternelle. Les nouvelles secrétaires privilégiées placent l'élémentaire.

Aide personnalisée : des ZIL sont envo7és dans des écoles uniquement pour remplacer l'IA/ le mercredi. Cela pose un problème de sens #uand ils ne connaissent pas du tout les élèves.

Commun à tous/ le sentiment #ue la difficulté du métier/ sa pénibilité s'accroissent de manière exponentielle/ et les ZIL et BD sont souvent témoins de la souffrance de certains collègues, ues remplacés/ alors #ue parfois l'institution est absente.

8st é, alement apparue la nécessité mais aussi la disparité des actions de formation mises en place par les 189 : l'éventail va du stage spécial ZIL sur temps de travail à l'animation spécial ZIL en passant par aucune proposition particulière.

8"clus de par leur fonction du plan de formation continue/ les ZIL et BD dans certains cas/ souhaitent #ue leurs demandes soient prise en compte.

Continuer à pointer les spécificités BD et ZIL. Cela implique le maintien des 3 -continents-.

* ne collè, ue \$ait remar#uer #ue des BD sont =utilisés= sur des compléments de temps partiels.

* ne autre collè, ue si, nale #ue des BD sont ces derniers temps sur des remplacements beaucoup plus éloignés #ue dans le passé.

Les collègues ont remonter un constat d'a, ravation des conditions de travail et de la souffrance dans les écoles.

RemplaDants (Remplacement

, ompte(rend d +ro pe de
- ravail ARCA d 1er decem"re 2011

+. *ilan Fonctionnement du logiciel A, &A (

L'administration donne d'abord ses éléments de bilan sur l'utilisation du logiciel ARIA et sur le nouveau mode de gestion des ZIL.

1 > ise en place du logiciel afin de pouvoir saisir toutes les absences #u#elles donnent lieu à remplacement ou non.

1 Avoir une meilleure lisibilité de la disponibilité des Zil.

Le con, é est saisi sur ARIA. * n ZIL #uand il 7 en a un de disponible est missionné sur la suppléance.

1 Le justificatif du con, é permet de déclen(er le versement de l'! ! R sil 7 a lieu.

1 Le logiciel est en interaction avec A ; A) 8 .logiciel de , estion des personnels/. La validation du con, é permet de mettre à jour A ; A) 8) aussi bien pour le collè, ue malade #ue pour le ZIL ou la Bri, ade. Les informations n'apparaissent cependant pas sur l() ros.

1 Le logiciel mis en place depuis septembre 3455 dans tous les départements \$ait l'objet d'améliorations ré, ulières ? elles sont suite à des modifications demandées par les départements.

1 Le module de déclen(ement de l'! ! R n'est pas encore actif : les états sont toujours \$aits à la main. A terme un état détaillé des remplacements, énére automat#uement sera transmis au" -R.

1 D'autres fonctionnalités seront ajoutées : & emploi du temps . 9DR : jours travaillés et #uotité de service/ des collè, ues ? niveau de classe occupé ? transmission des avis de suppléance par mail .@acitoulouse.\$r/. * n =distantier= est prévu à terme.

1 Les circonscriptions #ui ne sont pas re, roupées dans la cellule remplacement de l'IA .les A toulousaines et 2astel, inest/ ont accès à leurs ZIL. 2e sont elles #ui les , érent.

1 L'administration nous précise le processus de déclen(ement du remplacement : un directeur constate l'absence tél à la cellule. La secrétaire rentre le nom de l'absent sur ARIA déclare l'absence et va c(erc(er un remplaBant sur le logiciel. Apparaissent à l'écran les remplaBants disponibles. %n peut étendre la sélection. Le c(oi" se \$ait de manière =(umain= .sic/. La secrétaire appelle le collè, ue.) uis envoi du certificat #ui justifie l'absence.) ermet d'enre, istrer l'absence sur A ; A) 8.

L'administration est assez satisfaite de ce que permet de faire le logiciel...

Nous sommes loin de partager cette satisfaction et faisons remonter les retours des collègues.

- .&nter. entions des représentants des personnels /

1 Nous a. ons rendu compte de la , &S du 01 no. . et de l'avis né, at\$ sur le nouveau mode de , estion pour les ZIL , érés sur -oulouse. 9ous avons listé les problèmes et di\$icultés :

1 Nous demandons 2uels sont les crit res pour les a""ectations des remplacements.

L'administration nous répond : & le nombre de classes '0 & simple ou double niveau '. =8n maternelle s'il 7 a une absence en) ! et une autre en ; !0 on privilè, ie la ; !=.

1 9ous contestons cette approc(e sur la maternelle nous demandons #ue les critères énoncés soient e"plicites C Du est l'ce à dire E Le niveau E Le nombre de classes E .9DR : sous entendu priorité donnée au" , rosses écoles/.

L'administration précise : .5/ l'ensei, nement obli, atoire) .3/ la

structure de l'école F

1 Nous rappelons 2ue le seul crit re du ni. eau d'enseignement ne peut su""ire #u#il est plus di\$icile de répartir une classe de petite section #u#un 2 > 30 #u#il est par contre plus \$acile de répartir une classe dans G autres #ue H4 élèves dans H classes restantes) et #ue la taille des écoles et leur & (istoire ' sont à privilè, ier ? #ue la , estion centralisée éloi, née de la circonscription et de la connaissance du terrain est préjudiciable. L'administration a\$irme #ue les l89 sont sollicités afin de donner leur avis. Il e"iste des relations suivies entre les l89 et la cellule remplacement F

- Nous demandons ! 2ui s'adressent les coll gues en termes de gestion 4 .courriers/

L'administration nous répond #ue si la demande est anticipée Ba peut passer par l'l89 #ui \$ait suivre. !'il 7 a ur, ence) il \$aut vite contacter la cellule. Il 7 a des relations entre le pool de secrétariat et les l89. Duand elles sont emb+ées) elles demandent. -ous sont dans le m+me bl timent.

1 Nous interpellons l'administration sur le retrait de %L d'une école en cours de remplacement) pour le remettre dans son école de rattach(ement.

L'administration nie avoir déplacé des ZIL au seul mot\$ d'économiser sur le versement de l'! ! R) puis dit #ue cela ne peut \$aire suite #u#à la mauvaise volonté d'un ZIL ou suite à l'intervention d'un l89 de circonscription F 8lle a\$irme #ue les consi, nes données sont & tout remplacement commencé doit +tre poursuivi sau\$ besoin ur, ent '.

- Les représentants du personnel demandent le paiement de l'!SS, d s la sortie de l'école de rattachement.

L'instruction #ui a été donnée par l'administration : #uand remplacement dans l'école de rattach(ement) c'est le Zil de cette école #ui \$ait en priorité. Avant c'était le contraire C .sic/

* n débat suit oJ nous rappelons la relation entre l'! ! R et pénibilité particulière du métier de remplaBant.

6 uestionnée sur un bilan chi""ré .K d'utilisation des ZIL) K de con, és couverts/ l'administration répond #ue le logiciel ne permet pas de bilan d'étape. 2es données ne seront disponibles #u#à la \$in de l'année scolaire) \$in juin C

- Nous interpellons ! nou. eau l'administration sur les remplacements autres 2ue les absences pour congés #é2uipes éducati. es) aide au7 passations d'é. aluations) aide au7 petites écoles sans décharge) sorties...\$.

Les ZIL ne sont plus amenés à e\$sectuer des missions autres #ue le remplacement du maître absent) la , estion de B2D) le soutien et l'aide à la rentrée .3 jours par école 1et non par personne) et par an/. La restriction de l'aide à la rentrée à 3 jours par ZIL et par an appli#uée cette année dans nombre de circonscriptions résulterait d'une mauvaise interprétation des te""tes. Il en ressort donc pour l'administration #ue les é#uipes éducatives et d'une \$aBon , énérale) les missions autres #ue les remplacements) si ce n'est dans l'école de rattach(ement ne sont pas possibles parce

#ue le logiciel n'os\$re pas cette fonctionnalité. La possibilité par\$ois o\$serte d'e\$sectuer un tuila, e entre -R et ensei, nant.e/ prenant la classe n'est elle non plus pas prévue.

8n \$ait) il est clair #ue c'est par souci d'économie #ue cette mission n'est pas paramétrée. Le ministère veut limiter le versement de l'! ! R. 9ous \$aisons remar#uer une nouvelle \$ois #ue les logiciels ne diri, ent pas) #u'on les a paramétrés avec des intentions et des orientations.

8n \$ait) il est clair #ue c'est par souci d'économie #ue cette mission n'est pas paramétrée. Le ministère veut limiter le versement de l'! ! R. 9ous \$aisons remar#uer une nouvelle \$ois #ue les logiciels ne diri, ent pas) #u'on les a paramétrés avec des intentions et des orientations.

8n \$ait) il est clair #ue c'est par souci d'économie #ue cette mission n'est pas paramétrée. Le ministère veut limiter le versement de l'! ! R. 9ous \$aisons remar#uer une nouvelle \$ois #ue les logiciels ne diri, ent pas) #u'on les a paramétrés avec des intentions et des orientations.

7RH@H- G&S 2011(2012)
) iche de s iivi syndical

Cette fiche permettra aux délégués du personnel de contrôler les opérations de la C.A.P.D. et d'intervenir efficacement si besoin est.

Le SNUipp vous tiendra informé-e des résultats.

Adresse : %%

E(mail : %%

7orta" le : %%

A renvoyer 5 :

S&' ipp() S'
42 r e =acq es FAF&E-
61 100 - H' : H' SE
) ax : 04 J1 26 J0 J8
o
sn 61l sn ipp%

Qstit te r

7rofesse r des écoles

Promouvable au : échelon

NOM : NOM d'usage :

Prénom : École :

Tél. : Ville :

Echelon act el : Date de passa! e 5 cet échelon .jjlmlmlaaa/ :

Ancienneté Générale de Service

PE : au 31/08/2011 : ans mois jours

Instituteur : au 01/12/2011 : ans mois jours

Durée d'interruptions de service : Congé parental - Disponibilité :

Notes (comprises entre le 1er septembre 2008 et le 30 juin 2011, ou dernière note obtenue) :

Date : / / Note :

Si vous avez été inspecté-e pendant la période citée, signalez-nous la note, même si le rapport d'inspection ne vous est pas parvenu.
La note pourra être prise en compte.

Far\$me : 2A G@<ou 2A + N + Correctif)

A = Ancienneté Générale des Services .5 an N 5 point 0 5 mois N 5/53 point 0 5 jour N 5/HP4 point/ congé parental : prise en compte pour moitié de la durée de ce congé.

M = mo7enne des notes obtenues dans les trois dernières années) entre le 5/4G/4Q et le H4/4P/54.

N = dernière note obtenue depuis plus de H ans.

Correctif = note antérieure à sept 344A : 3 points 0 entre sept 4A et juillet 4P : 5/4 points 0 entre sept 4P et juillet 344Q : 5 point 0 entre sept 4Q et juillet 4R : 4/4 point

Note maximale retenue après correctif : 19,5

, alc l d "ar\$me

A :

Congé Parental :

M :

Correctif :

Total : 2A + M =

Cas particuliers

Congé parental : les périodes de congé parental comptent pour moitié dans l'ancienneté.

Temps partiel : les périodes effectuées à temps partiel sont considérées comme du temps plein.

Disponibilité : les promotions sont suspendues.

Services antérieurs : certaines fonctions exercées dans l'enseignement, dans d'autres ministères mais aussi dans le privé peuvent donner droit soit à une récupération d'ancienneté pour l'AGS, soit à un reclassement.

